

**RAPPORT DE LA COMMISSION THEMATIQUE DE LA FORMATION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Carine Carvalho et consorts – Eliminons les stéréotypes sexistes de l'enseignement scolaire (18_POS_039)

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie le vendredi 5 septembre 2025 dans la salle du Bicentenaire, Rue Cité-Devant 13 à Lausanne. Etaient présent-e-s : Mme Sylvie Pittet Blanchette, présidente et rapporteuse ainsi que Laurence Bassin (remplace John Desmeules), Florence Bettschart-Narbel, Aude Billard, Vincent Bonvin, Jean-François Cachin (remplace Guy Gaudard), Carine Carvalho, Fabien Deillon (remplace Nicolas Glauser), Eliane Desarzens (remplace Laure Jaton), Yann Glayre (remplace Aliette Rey Marion), Elodie Golaz Grilli, Claude Nicole Grin, Jacques-André Haury, Vincent Keller, Regula Zwellweger (remplace Marc Morandi).

M. Frédéric Borloz, chef du Département de la formation (DEF) était accompagné de MM. Cédric Blanc, directeur général de la DGEO et Raphaël Gerber, directeur général adjoint en charge des PPLS.

Pour le secrétariat de la commission était présent Mme Sylvie Chassot, secrétaire de commissions parlementaires au Secrétariat général du Grand Conseil (SGC).

2. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Le chef de Département indique que le rapport cherche à décrire de manière complète les mesures déjà mises en œuvre ainsi que les intentions poursuivies en matière d'égalité. Les lignes directrices élaborées à ce sujet ont notamment été présentées à la Commission de l'égalité, qui en a pris acte avec satisfaction.

Le directeur général de la DGEO précise que plusieurs évolutions sont intervenues depuis le dépôt du postulat. Il cite en particulier le développement, au niveau romand, du moyen pédagogique *L'école de l'égalité*, élaboré sous l'égide de la Conférence des chefs de service de l'enseignement obligatoire et distribué dans tous les établissements scolaires romands, dont trois exemplaires par établissement vaudois.

Il précise que ce matériel, structuré par domaines d'enseignement et destiné à promouvoir l'égalité entre filles et garçons, complète les supports traditionnels. Il reconnaît toutefois qu'il reste encore insuffisamment utilisé et annonce qu'une enquête sur son usage, initialement prévue en 2025 en collaboration avec l'UNIL, sera reportée à 2026 en raison de la charge actuelle des établissements. Cette enquête visera à mieux cibler la diffusion du matériel et à accompagner son utilisation par des actions de formation des enseignants, afin de le valoriser davantage.

Le directeur général mentionne également plusieurs actions complémentaires menées en partenariat avec l'OCOSF (Office Cantonal d'Orientation Scolaire et Professionnelle), notamment la journée « Oser tous les métiers » et le salon MINT (mathématiques, de l'informatique, des sciences naturelles et de la technique), destiné aux élèves de 5e à 8e années et visant à promouvoir l'accès des filles et des garçons aux métiers scientifiques et techniques.

Enfin, il indique qu'un plan d'action Cantonal est en cours d'élaboration, couvrant les dimensions du climat d'établissement, de l'orientation professionnelle et de la pratique en classe. Ce plan devrait être finalisé à l'automne et présenté au chef du Département d'ici au mois d'octobre.

3. POSITION DE LA POSTULANTE

La postulante remarque que la réponse du Conseil d'État reconnaît explicitement la présence de stéréotypes de genre et de sexisme à l'école, tant dans les interactions entre élèves que dans les contenus des moyens d'enseignement ; elle rappelle que ces biais ont des répercussions profondes sur le parcours scolaire et, plus largement, sur la société, en influençant le climat scolaire, les choix d'orientation et les comportements violents entre jeunes. Elle estime que l'enseignement constitue un levier essentiel pour prévenir ces inégalités et promouvoir une culture de l'égalité.

Elle salue la publication du moyen pédagogique *L'école de l'égalité*, élaboré par les bureaux de l'égalité des Cantons romands, qu'elle juge précieux, tout en relevant que sa mise en œuvre en classe reste encore difficile. Elle invite à renforcer la formation des enseignantes et enseignants à son utilisation, ainsi que la coordination entre les établissements et les services de l'État pour assurer sa diffusion effective.

Elle exprime toutefois le souhait que la réponse ait fourni davantage de données concrètes sur l'analyse des moyens d'enseignement sous l'angle du genre, en particulier des exemples de figures féminines mises en avant. Elle relève également l'action novatrice du Bureau Cantonal de l'égalité, notamment avec la mallette pédagogique *Balayons les clichés*.

Enfin, elle plaide pour une politique plus concertée, cohérente et ambitieuse en matière d'enseignement non sexiste, impliquant plusieurs entités de l'État (DGEO, Bureau de l'égalité, OCOSP, etc.), à l'image de la coordination réussie autour de la journée « Oser tous les métiers ». Elle remercie le Département pour les efforts entrepris et invite la commission à accepter la réponse du Conseil d'État.

4. DISCUSSION GÉNÉRALE

Un commissaire se déclare impressionné par les nombreuses mesures déjà mises en œuvre par le Département et les différents acteurs concernés pour éliminer les stéréotypes sexistes dans l'enseignement. Il estime que les progrès accomplis sont notables et s'interroge sur l'opportunité de poursuivre encore dans cette voie par l'adoption d'un nouveau plan d'action et la mise en place d'indicateurs statistiques, craignant une charge administrative supplémentaire pour les établissements. Selon lui, les efforts déjà consentis — révision des moyens d'enseignement, remplacement d'ouvrages jugés sexistes, mise en valeur de figures féminines, organisation d'événements tels que la JOM ou le salon MINT — témoignent d'une évolution significative, en phase d'ailleurs avec les transformations sociétales plus larges.

Le directeur général de la DGEO précise que le plan d'action en préparation n'a pas pour but d'ajouter de nouvelles charges, mais d'intégrer de manière transversale la question de l'égalité entre les genres dans les différents dossiers traités par l'administration, tels que le climat scolaire. Il souligne qu'il s'agira d'une démarche à coût constant, visant à systématiser la prise en compte de cette thématique dans les pratiques existantes, plutôt que de créer de nouvelles obligations. Il reconnaît que le contexte a évolué depuis le dépôt du postulat, mais estime que celui-ci a eu le mérite de susciter une prise de conscience et de renforcer les actions engagées.

Une commissaire souligne que, si les moyens d'enseignement officiels constituent la base de l'enseignement, de nombreuses fiches ou supports complémentaires sont également utilisés de manière autonome par les enseignants, parfois sans validation institutionnelle. Elle estime qu'il conviendrait de favoriser l'usage du moyen *L'école de l'égalité* plutôt que de recourir à des supports trouvés en ligne, dont certains peuvent véhiculer des stéréotypes. Le directeur confirme que l'enquête prévue en 2026 devra précisément évaluer l'utilisation de ces brochures afin de mieux encourager l'usage.

5. EXAMEN POINT PAR POINT DU RAPPORT

Point 2. Problématiques spécifiques abordées dans le postulat : fréquence et manière dont les femmes et les hommes sont décrits et imagés dans le matériel

La postulante indique qu'elle aurait souhaité obtenir davantage d'informations sur la manière dont la place des femmes a été renforcée dans les moyens d'enseignement, par exemple quelles auteures romandes ont été mises en valeur dans les disciplines de lecture ou d'histoire. Elle s'interroge également sur le recours à des ambassadrices pour promouvoir les branches techniques, en se demandant s'il s'agit de l'association *mod-elle* évoquée et si cette démarche est pérenne.

Le directeur général de la DGEO confirme que l'association en question intervient régulièrement dans les établissements et que ces actions sont encouragées et appelées à se poursuivre, tout en étant laissées à l'initiative des établissements. Concernant la présence de figures féminines dans les moyens d'enseignement, il relève qu'un recensement exhaustif serait complexe, mais se dit prêt à fournir, à l'occasion du débat en plénum, quelques exemples concrets.

Ⓢ *La présidente suggère en effet de disposer d'un ou deux exemples représentatifs lors de la présentation de la réponse au plénum, sans qu'il soit nécessaire de procéder à un inventaire complet, ce que le directeur approuve.*

Une commissaire relève enfin qu'il est important, dans l'enseignement de l'histoire, de ne pas seulement citer ponctuellement quelques figures féminines, mais de montrer également l'évolution sociale et les luttes qui ont permis les avancées en matière d'égalité. Elle souligne l'importance de valoriser cette perspective historique continue.

4. VOTE DE LA COMMISSION

A l'unanimité des membres présents, la Commission recommande au Grand Conseil de prendre en considération le rapport.

Ecublens, le 22 septembre 2025

*La rapporteuse :
(Signé) Sylvie Pittet Blanchette*